

EXAMEN :	BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL	Session :	2002
SPÉCIALITÉS :	COMPTABILITÉ ET SecrÉTARIAT		
Épreuve Scientifique et Technique	Durée : 1 heure 30	Coefficient :	1
Sous-épreuve E1B : Économie et Droit		Unité 12	

Ce sujet comporte 4 pages numérotées de 1 à 4.

Assurez vous que cet exemplaire est complet.

S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

- SUJET -

LE SUJET COMPREND DEUX PARTIES.

Chaque partie peut être traitée séparément.

THÈMES	PAGES	ANNEXES		BARÈME INDICATIF
		Code	Pages	
Première partie : DROIT	2		3	9 points
Deuxième partie : ÉCONOMIE	2		4	11 points
TOTAL				20 POINTS

AVERTISSEMENT

1. L'usage de la calculatrice est interdit.
2. Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement dans votre copie.
3. Pour la correction, il sera tenu compte de la qualité de la rédaction, de la précision du vocabulaire et du respect de l'orthographe.

- SUJET -

Sylvie MANTOUX exploite depuis 1998 une entreprise individuelle dont l'objet est la création et la production d'emballages. Elle a en projet de développer son activité notamment vers l'étranger.

Aussi, une mise de fonds et des compétences supplémentaires s'avèrent-elles nécessaires. Cependant, Sylvie MANTOUX craint que l'expansion de son exploitation n'entraîne des bénéfices conséquents qui influeraient de façon importante sur son revenu imposable personnel. Elle propose alors à une amie, Martine ROUEL, spécialiste du « design¹ », de s'associer avec elle en créant une SARL dont elle conservera la direction. Pour cela, Sylvie MANTOUX dispose d'un capital de 6 500 euros et Martine ROUEL est prête à investir 2 000 euros dans l'affaire. Toutefois, elles souhaitent toutes deux préserver leur patrimoine personnel.

Sylvie MANTOUX votre tutrice de stage vous demande, à partir de vos connaissances et de la documentation fournie dans les annexes, de réaliser les activités suivantes :

PARTIE 1 – DROIT

1. Sachant qu'à compter du 1^{er} janvier 2002, le capital minimum nécessaire pour une SARL est de 7 500 euros et compte tenu des autres caractéristiques que vous connaissez concernant ce type de société (nombre et responsabilités des associés, régime d'imposition, statut du dirigeant) :
 - a) comparez dans un tableau les caractéristiques de la SARL à celles du projet de Sylvie MANTOUX,
 - b) indiquez si la forme juridique envisagée est appropriée.
2. Sylvie MANTOUX pourrait-elle créer une EURL ? Justifiez votre réponse.
3. Citez trois avantages qui incitent Sylvie MANTOUX à opter pour le statut de la SARL.

PARTIE 2 – ÉCONOMIE

1. Le texte de l'annexe 2 définit les notions de délocalisation et d'externalisation. Quelle est la différence entre ces deux notions ?
2. Définissez la notion de « sous-traitance ».
3. Dans un développement d'une quinzaine de lignes environ, vous donnerez les avantages et les risques d'une délocalisation pour une entreprise.

¹ Esthétique industrielle.

Opter pour un statut approprié

SA, SARL, Eurl... Quelle forme juridique choisir ? La question est certes importante, mais ne doit pas masquer d'autres aspects plus problématiques de la création d'entreprise. «Nombre de créateurs sur-valorisent la recherche juridique en omettant les effets sociaux ou fiscaux ou encore privilégient le contenant et non le contenu», note François HUREL. «Il n'existe pas de statut juridique idéal, le tout est de trouver le plus adapté à son projet», souligne Jean-Marie AGNESSETA. Pour Nadine GAGNIER, le statut de SA (société anonyme) a été un choix dès le départ pour asseoir la société et inspirer confiance tant à ses collaborateurs qu'à ses clients. «Cela nous positionnait et nous crédibilisait dans une profession très éclatée où il faut trouver sa place».

Cependant, rien n'empêche de changer de statut en cours de route. Cécile YADRO est ainsi passée d'entreprise individuelle à SARL (société à responsabilité limitée) en s'associant à sa mère, styliste. «Le chiffre d'affaires est devenu trop important. Or, en tant qu'entreprise individuelle, les bénéfices entraient dans le revenu imposable personnel, les stocks aussi. Et je ne veux plus que le ménage paie les impôts de la société», explique-t-elle. Autre atout de ce changement de statut : pouvoir bénéficier de l'aide de la COFACE⁽¹⁾ pour développer ses ventes à l'étranger, ce qui «n'est possible que si l'on est en SARL».

L'Express – H.S. N° 5 mai/juin 2001

⁽¹⁾ COFACE (Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur) : Société de droit privé, sous la tutelle de l'État, qui assure les risques des exportateurs français.

Le recours à la sous-traitance n'épargne plus aucun secteur

Il y a une vingtaine d'années, les industries manufacturières traditionnelles, comme le textile, ont commencé à se délocaliser massivement, c'est-à-dire à transférer leurs usines vers des pays à bas coût de main d'œuvre.

Implicitement, l'industrie promettait à ses salariés occidentaux de leur réserver les emplois qualifiés, en particulier dans les secteurs de technologie (micro-informatique, téléphonie...) et sur la partie noble de l'activité industrielle : recherche, design, marketing². Avec les récentes décisions d'Alcatel, de Philips et d'Ericsson, c'est une sorte de pacte tacite qui est en train de se rompre.

La délocalisation est devenue quasiment la règle dans le textile et l'habillement, suivant le «modèle Nike», du nom de la firme d'articles de sport, qui sous-traite toute sa production en Asie pour ne se consacrer qu'à la gestion de sa marque et de ses magasins et au design de ses produits. En France, le textile et l'habillement ont perdu respectivement 58 % et 50 % de leurs effectifs en quinze ans.

Mais le phénomène concerne aussi des pans entiers d'autres industries, notamment celles qui étaient censées demeurer le fer de lance des pays développés. Téléviseurs, PC et aujourd'hui téléphones

mobiles ont pris le chemin des pays à main d'œuvre bon marché, au fur et à mesure qu'ils devenaient des produits de consommation de masse.

[...]

[...]Les services, que l'on a longtemps cru à l'abri, sont à leur tour tentés par la délocalisation : installation de systèmes de réservation de compagnies aériennes en Inde, recrutement de chauffeurs routiers bulgares pour conduire des camions allemands sur les routes de France, déplacement de centres d'appels au Maroc.

[...]

A la délocalisation classique s'est ajouté un deuxième phénomène de «désintégration industrielle» : l'externalisation, c'est-à-dire le transfert d'usines ou d'activités entières à des entreprises spécialisées. Commencée par les services périphériques (administratifs, informatique, logistique, services généraux...), cette évolution touche désormais au cœur de l'activité des entreprises qui la pratiquent.

C'est le modèle Coca-Cola, qui a transféré depuis des années sa production à des embouteilleurs professionnels, plus ou moins contrôlés par la compagnie d'Atlanta. Les emplois sont préservés, au moins dans un premier temps, mais la baisse des coûts se fait souvent au détriment des salariés qui

perdent dans leur changement d'employeur un statut, des avantages, une sécurité, se retrouvant rétrogradés au rang de sous-traitants.

Lorsque des suppressions de postes interviennent, elles se passent dans l'arrière-cour des grands groupes, et sont ainsi moins médiatisées. [...]

Les salariés des pays développés sont en droit de se demander ce qu'ils ont gagné au change. Lucides, ils sentent bien que tout le monde ne pourra pas être ingénieur de recherche ou spécialiste du marketing.

[...]

*Pascal GALINIER
Le Monde 29/06/2001*

² Mercatique